

Table des matières

Préface	7
<i>Claude PARMENTIER</i>	

Le titulaire d'une profession libérale : un entrepreneur comme les autres ?	9
<i>Claude PARMENTIER</i>	

PARTIE 1
EXAMEN DES NOUVELLES DISPOSITIONS DU CODE
DE DROIT ÉCONOMIQUE

Décoder le Code de droit économique : quelques propos introductifs	13
<i>Bénédicte INGHELS</i>	

Chapitre I. Les origines et la méthode	13
--	----

Chapitre II. Les objectifs du Code de droit économique	16
--	----

Chapitre III. Le contenu du Code de droit économique	19
--	----

Section 1. Le contenu descriptif	19
----------------------------------	----

Section 2. Quelques points majeurs	28
------------------------------------	----

Chapitre IV. Les absents du Code de droit économique	36
--	----

Chapitre V. Entreprises et professions libérales dans d'autres législations récentes	41
---	----

Le livre XIV du Code de droit économique : des défis à relever pour les titulaires de professions libérales	49
<i>Maurice KRINGS</i>	

Chapitre I. Trois notions de base	52
-----------------------------------	----

Section 1. L'entreprise	52
-------------------------	----

Section 2. Le consommateur	57
----------------------------	----

Section 3. La personne exerçant une profession libérale	59
---	----

Chapitre II. Genèse du livre XIV	63
Chapitre III. Relations entre le livre VI et le livre XIV	67
Chapitre IV. Examen de quelques dispositions du livre XIV dans la pratique des professions libérales	71
Section 1. Le champ d'application des dispositions du livre XIV (article XIV.2)	71
§ 1. Consommateur <i>versus</i> non-consommateur	71
§ 2. Les professions libérales incluses ou exclues du champ d'application	74
Section 2. La phase précontractuelle : l'information du consommateur	76
§ 1. Les obligations d'information à l'égard du client dans le livre III du C.D.E.	77
§ 2. L'obligation générale d'information à l'égard des consommateurs dans le livre XIV du C.D.E.	82
§ 3. Les obligations d'information particulières aux contrats à distance et aux contrats hors du lieu habituel de la profession – renvoi	85
Section 3. Les questions relatives au prix et à la publicité comparative	85
§ 1. L'indication du prix et la publicité comparative	86
§ 2. La publicité comparative	88
§ 3. Promotions en matière de prix	88
Section 4. Dispositions générales en matière de contrats avec les consommateurs	89
§ 1. La règle d'interprétation de l'article XIV.18	90
§ 2. La prohibition des lettres de change dans les relations avec un consommateur	92
§ 3. L'interdiction de facturer des appels téléphoniques quand le contrat est terminé	93
§ 4. L'interdiction des paiements supplémentaires	94
§ 5. Le délai d'exécution	94
§ 6. Le transfert des risques	96
Section 5. Le contrat à distance	97
§ 1. Champ d'application	97
§ 2. Notion de contrat à distance	97
§ 3. Devoir d'information spécifique en cas de contrat à distance	98
§ 4. Le droit de rétractation	101
A. Mode d'exercice – délai – preuve	101

B. Effet de l'exercice du droit de rétractation	102
C. Conséquences de l'absence d'information quant au droit de rétractation	102
D. Conséquence du non-respect des dispositions relatives aux prestations accomplies pendant le délai de rétractation	103
E. Exceptions au droit de rétractation	103
Section 6. Contrat hors du lieu habituel d'exercice de la profession	104
§ 1. Champ d'application	104
§ 2. Notion de contrat hors du lieu habituel d'exercice de la profession	105
§ 3. L'information spécifique en cas de contrat hors du lieu habituel de la profession	106
§ 4. Le droit de rétractation	107
Section 7. Offre conjointe – renvoi	109
Section 8. Les clauses abusives	110
§ 1. Rappel du régime antérieur: la L.P.L. du 2 août 2002	110
§ 2. Le nouveau système dans le C.D.E.	111
A. Ce qui n'a pas changé pour les professions libérales	111
B. Ce qui est neuf dans le C.D.E. au regard des professions libérales	112
C. Sens des mots « en tout cas »	115
D. Lien entre la règle d'interprétation de l'article XIV.18, § 2, et la qualification de clause abusive	116
E. Caractère impératif de la loi	117
Section 9. Le bon de commande et les documents justificatifs	118
Section 10. La reconduction tacite du contrat à durée déterminée	120
Section 11. Les pratiques professionnelles déloyales à l'égard des consommateurs	120
§ 1. Les pratiques professionnelles déloyales	120
§ 2. Les pratiques professionnelles trompeuses	121
§ 3. Les pratiques professionnelles agressives	122
Chapitre V. Les normes de comportement applicables aux professions libérales à l'égard des autres entreprises et de leurs clients	123
Section 1. Les pratiques professionnelles	123
§ 1. Évolution du texte	123
§ 2. Qu'est-ce qu'une pratique professionnelle honnête?	124
A. Qu'est-ce qu'une pratique?	124
B. Que recouvre la notion de pratique professionnelle dans le livre XIV?	124

§ 3. Qu'est-ce qu'un acte contraire aux pratiques professionnelles honnêtes ?	135
A. Les actes objectivement contraires à une norme	135
B. Les actes contraires aux pratiques professionnelles honnêtes dégagés par la jurisprudence	136
C. Les actes spécifiquement déclarés comme contraires aux pratiques professionnelles honnêtes	137
Section 2. Les communications non souhaitées	137
Section 3. L'action en cessation-renvoi	138
Chapitre VI. Règlement extrajudiciaire des litiges de consommation	138
Section 1. Introduction : la directive européenne	138
Section 2. La loi du 4 avril 2014	139
§ 1. Le Service de médiation fédéral	139
§ 2. Les entités qualifiées	140
Chapitre VII. Mesures de contrôle et sanctions	143
Section 1. Recherche et constatation des infractions	143
§ 1. Cadre général	143
§ 2. Mesures de contrôle	144
Section 2. Procédure et sanction	147

De l'action en cessation à l'action en réparation collective : la place des professions libérales

Éric BALATE et Marc GOUVERNEUR

Chapitre I. L'action en cessation	152
Section 1. Dispositions générales applicables en matière d'action en cessation	154
§ 1. Dans quels cas une action en cessation est-elle envisageable ?	154
§ 2. Qui peut agir en cessation ?	156
§ 3. Contre qui agir en cessation ?	158
§ 4. Devant quel juge introduire l'action en cessation ?	158
§ 5. Comment introduire l'action en cessation ?	158
§ 6. Comment se déroule la procédure une fois l'action introduite ?	159
Section 2. Dispositions particulières à certains livres du C.D.E.	160
§ 1. Dispositions particulières au livre VI	160
§ 2. Dispositions particulières au livre XI	160

§ 3. Dispositions particulières au livre XII	163
§ 4. Dispositions particulières au livre XIV	164
Section 3. L'action en cessation intracommunautaire relative à la protection des intérêts des consommateurs	166
§ 1. Dans quels cas une action en cessation intracommunautaire est-elle envisageable ?	166
§ 2. Qui peut agir en cessation intracommunautaire ?	168
§ 3. Contre qui agir en cessation intracommunautaire ?	169
§ 4. Devant quel juge introduire l'action en cessation intracommunautaire ?	169
§ 5. Comment introduire l'action en cessation intracommunautaire ?	169
§ 6. Comment se déroule la procédure une fois l'action introduite ?	170
Chapitre II. L'action en réparation collective	171
Section 1. Dans quels cas une procédure en réparation collective est-elle envisageable ?	171
Section 2. Qui peut agir en réparation collective ?	173
Section 3. Contre qui agir en réparation collective ?	175
Section 4. Devant quel juge introduire la procédure en réparation collective ?	175
Section 5. Comment introduire la procédure en réparation collective ?	175
Section 6. Comment se déroule la procédure une fois la cause introduite ?	177
§ 1. Procédure en cas d'absence d'accord de réparation collective préalablement à l'introduction de la cause	177
§ 2. Procédure en cas d'accord de réparation collective préalablement à l'introduction de la cause	183
Section 7. Comment se déroule l'exécution de l'accord homologué ou la décision sur le fond ?	183

PARTIE 2
**APPLICATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS DU CODE
 DE DROIT ÉCONOMIQUE À CERTAINES PROFESSIONS
 EN PARTICULIER**

Le cas des agents immobiliers courtiers	187
<i>Gilles CARNOY et Anne-Lise MAHIEU</i>	
Chapitre I. L'obligation d'information	189
Section 1. Obligation d'information générale : les clients consommateurs et les autres	189
Section 2. Obligation d'information précontractuelle pour tout contrat autre qu'à distance ou hors établissement : les clients consommateurs	190
Section 3. Obligation d'information précontractuelle renforcée en cas de contrat à distance ou hors établissement : les clients consommateurs	192
Chapitre II. Le droit de rétractation en fonction de l'endroit où le contrat est conclu	193
Section 1. Introduction	193
Section 2. Contrat conclu à l'agence	194
§ 1. Le délai : sept jours ouvrables	194
§ 2. Les formes d'obligations d'information	194
A. L'arrêté royal du 12 janvier 2007 renvoie à l'article 88 de la loi du 14 juillet 1991	194
B. Les nouvelles règles concernant l'obligation d'information précontractuelle relative au droit de rétractation	196
§ 3. Les modalités d'exercice du droit de rétractation	198
A. Avant l'entrée en vigueur du Code de droit économique	198
B. Après l'entrée en vigueur du Code de droit économique	198
§ 4. L'exception au droit de rétractation	199
A. Avant l'entrée en vigueur du Code de droit économique	199
B. Après l'entrée en vigueur du Code de droit économique	200
§ 5. Les effets du droit de rétractation	201
Section 3. Contrat conclu à distance	203
§ 1. Le délai : quatorze jours	203
§ 2. Renvoi	204

Section 4. Contrat conclu hors établissement	205
§ 1. Le délai : quatorze jours	205
§ 2. Renvoi	206
Chapitre III. La clause de reconduction tacite	207
Annexes	208
Les médecins et le Code de droit économique	211
<i>Charlotte DEFRAENE et Jacques MACHIELS</i>	
Chapitre I. Champ d'application du livre XIV du Code	213
Chapitre II. Le devoir d'information du médecin envers son patient	215
Section 1. Généralités	215
Section 2. L'obligation générale d'information (titre 2, chapitre 1 ^{er})	216
Section 3. Le prix (titre 2, chapitre 2)	217
Section 4. La publicité	219
Section 5. Les contrats à distance et les contrats conclus hors du lieu habituel d'exercice de la profession	219
Chapitre III. Le contrat médical au regard du livre XIV du Code	220
Section 1. Remarque préliminaire	220
Section 2. La notion de contrat en droit médical	220
Section 3. Dispositions générales	221
Section 4. Les contrats à distance et les contrats conclus hors du lieu habituel d'exercice de la profession	222
§ 1. Les contrats à distance	222
A. Définition	222
B. Obligation spécifique d'information	223
§ 2. Les contrats conclus hors du lieu habituel d'exercice de la profession	224
A. Définition	224
B. Obligation spécifique d'information	225
§ 3. Le droit de rétractation	226
§ 4. La demande d'un acompte ou d'un paiement	227
§ 5. Commentaire	227
Section 5. Les offres conjointes	228
Section 6. Les clauses abusives	228
Section 7. Les bons de commande	229
ANTHEMIS	241

Section 8. Les documents justificatifs	229
Section 9. La reconduction du contrat de service	229
Chapitre IV. Les pratiques interdites	230
Section 1. Remarques générales	230
Section 2. Les pratiques professionnelles déloyales à l'égard des consommateurs (titre 4, chapitre 1 ^{er})	230
Section 3. Les pratiques professionnelles déloyales à l'égard de personnes autres que les consommateurs (titre 4, chapitre 2)	231